

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2212-1 et l'article L2212-2,
- Considérant que l'inflation des prix de l'énergie ne permettra plus aux ménages de régler leurs factures d'électricité et de gaz,
- Considérant que la reconduction du bouclier tarifaire, visant à limiter la hausse des coûts de l'énergie, n'a pas encore été mise en place par l'Etat,
- Considérant que des copropriétaires gapençais ne seront pas en mesure de régler les appels de charges présentés par leur syndicat de copropriété,

ARRETE

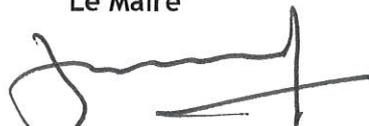
Article 1 : Toute coupure d'électricité et de gaz, par les fournisseurs de réseau, est interdite sur le territoire de la commune de Gap à compter du 30 septembre 2022.

Article 2 : Monsieur le Directeur général des service de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 30 SEPTEMBRE 2022

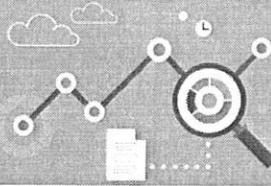
Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

30 SEP. 2022
30 SEP. 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A2022_09_398
Date de la décision :	2022-09-30 00:00:00+02
Objet :	Projet Arrêté anti coupure d'électricité et de gaz.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20220930-A2022_09_398-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20220930-A2022_09_398-AR-1-1_0.xml	text/xml	878
Nom original :		
D_11512.pdf	application/pdf	51751
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20220930-A2022_09_398-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	51751

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2022 à 14h20min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2022 à 14h20min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2022 à 14h20min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 14h20min51s	Reçu par le MI le 2022-09-30